

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que la chapelle située entre le presbytère et l'église d'Elvange se caractérise comme suit :

La chapelle (GEN) érigée au début du XX^e siècle est implantée entre l'ancien presbytère et l'église Saint-Blaise, protégée depuis 2019. Les trois immeubles se trouvent sur un petit îlot de parcelles entourées par la Haaptstrooss et le Kierchewee et sont disposés de manière très marquant dans l'axe de la rue en venant de Hovelange (LHU). La chapelle a été commanditée par les sœurs Catherine et Marguerite Simon d'Elvange¹(LHU/SOC).

Il s'agit d'un simple oratoire en moellons de grès apparents, de plan rectangulaire fermé par un chevet à trois pans, couvert par une toiture en ardoise. L'ouverture en plein cintre est encadrée par un arc en pierre naturelle, fermée par une grille en ferronnerie. Le millésime 1911 est inscrit sous le faîte du pignon. Trois amortissements en pierre s'élançant sur la toiture, à savoir une croix sur le faîte central et de part et d'autre, sur les murs, un clocheton (AUT/PDR/TLP).

À l'intérieur, le chevet présente des voûtes d'arêtes et deux statues trônent sur des consoles imitant des blocs de roche. Il s'agit de l'Immaculée Conception Notre Dame de Lourdes et de Saint Donat. Le crucifix, qui se trouvait sur le mur au centre, n'est plus en place pour l'instant. Le revêtement du sol est un carrelage typique pour l'époque de construction (AUT/PDR).

La chapelle n'est non seulement un témoin de l'histoire d'Elvange, mais elle est également un important élément architectural et urbanistique de la localité et présente ainsi un intérêt public à être conservée.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), histoire sociale ou des cultes (SOC), typicité du lieu et du paysage (TLP), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU).

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de la chapelle située entre le presbytère et l'église d'Elvange (no cadastral 20/3795). 13 voix pour un classement et 1 abstention.

Présent(e)s : Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Gaetano Castellana, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Laure Simon-Becker, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen, Régis Moes.

Luxembourg, le 21 septembre 2022

¹ Jean Dernoeden, Bicentenaire de l'église paroissiale : 800 Joer Pâr Schwécherdau : Elvange – Hovelange – Schweich : 1244 – 1767 – 1967, 1967, p. 148.